

l'écho de nos villages

NUMÉRO 18
4ÈME TRIMESTRE 2005

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ



L'HIVER À CROQUIÉ

sommaire

- ÉDITO
- DOSSIER : LE PLAN LOCAL D'URBANISME
- VIE LOCALE
- VIE SCOLAIRE
- VIE ASSOCIATIVE
- DÉLIBÉRATIONS DU C. M.
- ÉTAT-CIVIL
- ANIMATIONS

édito

Chers administrés,

L'année qui vient de s'écouler fut riche en événements pour l'ensemble des collectivités locales et en particulier pour notre commune. Je vous en avais parlé succinctement lors des vœux 2005.

Après Auzat et Sabart, c'est maintenant à Mercus que le groupe Pechiney-Alcan se désengage. Certes la direction se veut rassurante et parle d'un repreneur pour une partie de l'activité, mais au final une trentaine d'emplois disparaîtra.

Alain DURAN, conseiller général et moi-même avons reçu régulièrement les représentants des organisations syndicales afin de suivre de près l'évolution de cette mutation industrielle.

Je salue le courage dont le personnel a fait preuve dans le cadre des négociations, d'une part pour préparer le plan de restructuration pour la partie "4N" et d'autre part pour examiner les transactions pour céder l'activité à la société PRAXAIR MRC dans les meilleures conditions.

J'espère que le repreneur que nous avons également rencontré assumera son projet industriel (5N) à Mercus.

La perte d'emplois industriels dans nos cantons se fait lourdement ressentir et ce qui se passe dans notre commune aura des conséquences humaines et financières non négligeables.

Pour rester sur une note positive, il est heureux que la communauté de communes du Pays de Tarascon ait anticipé sur ces restructurations industrielles successives et sur le désengagement du groupe Alcan Pechiney dans notre canton, en mettant en place la taxe professionnelle unique (T.P.U.). En effet l'ensemble des communes s'est engagé solidairement dans le partage des profits, mais aussi dans les pertes fiscales. Cette année encore, il ne fait aucun doute que cette solidarité jouera pleinement son rôle.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2006.

Bonne et heureuse année à tous.

José LORENZO



GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ

le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) qui remplace le P.O.S. (plan d'occupation des sols) est le nouvel outil réglementaire issu de la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, et s'inscrit dans une vision globale du territoire destinée à définir un projet de développement urbain à moyen et long terme.

C'EST QUOI LE P.L.U. :

Le P.L.U. est un outil de planification, mais aussi un document d'urbanisme réglementaire, "de droit commun".

Il organise l'occupation et l'utilisation des sols, régit les procédu-



res qui y sont liées, comme les autorisations d'occupation des sols (permis de construire individuels) les lotissements, les zones d'aménagement concerté (Z.A.C.), etc...

Les communes dotées d'un PLU prennent automatiquement la compétence en matière d'urbanisme, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire, au nom de la commune, suivant les prescriptions du P.L.U.

Le P.L.U. est composé de 5 pièces principales :

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durable
- un plan de zonage
- un règlement
- les annexes (sanitaires, servitudes, plan des contraintes...)

OÙ CONSULTER LE P.L.U. :

Le P.L.U. est un document public qui est mis à la disposition du public : en mairie, à la Préfecture et à la sous-préfecture dont dépend la commune.

COMMENT UTILISER LE P.L.U. :

Repérer sur le plan de zonage le terrain concerné.

Déterminer à quelle zone appartient le terrain (exemple : zone U, UA, A, N).

Se reporter au règlement indiquant quelles règles s'appliquent sur ce terrain. Les règles applicables aux terrains se combinent et se cumulent, notamment pour les lotissements.

.../...

Dans un premier temps, il convient de se reporter aux articles fixant les occupations et les activités interdites dans la zone. Dans un second temps il convient d'examiner les règles d'implantation, de hauteur, de superficie minimale et d'aspect extérieur.

Le P.L.U. constitue le document essentiel à partir duquel l'instruction des autorisations d'urbanisme est opérée.

Mais il n'est pas le seul ; Il est en particulier rappelé que certaines règles du code de l'urbanisme continuent à s'appliquer même en présence d'un P.L.U. (règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques par exemple).

LES DIFFÉRENTES ZONES :

- les zones urbaines dites "zones U" : peuvent être classées en zones urbaines, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs ou les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
- les zones à urbaniser dites "zones AU" : peuvent être classées en zones à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.
- les zones agricoles dites "zones A" : peuvent être classées en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.
- les zones naturelles et forestières dites "zones N" : peuvent être classées en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

LES RÉFÉRENCES DU CODE DE L'URBANISME :

P.L.U. : articles L 123-1 à L 123-20 et articles R 123-1 à R 123-25.

Le P.L.U. de la commune a été approuvé le 20 octobre 2005 et s'applique de droit à compter du 30 décembre 2005.



LA PÉTANQUE MERCUSIENNE

a accueilli le 3 septembre les boulistes espagnols du club de Sabadell. Le soleil au rendez-vous, de sympathiques agapes, une démonstration de "flamenco" par les danseuses tarasconaises, chants et guitares ont fait de cette rencontre une réussite. Sans oublier le principal pour les joueurs : placer la "bola" près "del boliche", et pour les meilleurs la distribution des prix.



LA FOLKLORE CRÉTOIS



ASSOCIATION

"LES AMIS DU SERBEL"

Les activités marquantes de l'automne et l'hiver 2005 :

- Spectacle "le temps des copains" le 3 septembre ;
- Séjour en Crête ;
- Le loto de fin d'année ;
- Journée en Catalogne, Puigcerda, le four solaire d'Odeillo ;
- Le Réveillon du Nouvel An.

LE TEMPS DES COPAINS



TELETHON

organisé et coordonné par le Tennis Club



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 JUILLET 2005

- Création d'un poste ATSEM en CDD pour les missions d'accompagnement du transport scolaire, assistance aux enseignants et ménage.

9 AOÛT 2005

- Présentation des résultats de la commission d'ouverture des plis concernant le marché "aménagement espace enfance-jeunesse" à la salle polyvalente de la Vigne Grande.
- Révision des tarifs de la cantine scolaire (arrêté préfectoral du 5 juillet 2005), prix des repas : enfants : 2,04 € - adultes : 3,83 €.

27 SEPTEMBRE 2005

- Présentation des résultats de la commission d'ouverture des plis concernant : le marché de l'aménagement de l'aire touristique de Brougues, retenu l'ONF pour une prestation forfaitaire de 4 500 € HT, les travaux de voirie 2005 : retenue l'entreprise SOCA .
- Travaux d'électrification : création d'un 2^{ème} poste de transformation à Amplaing.
- Révision des tarifs des transports scolaires en raison de l'augmentation des produits pétroliers.
- Création d'un emploi d'agent territorial des écoles maternelles à temps non complet (23 heures/semaine).

20 OCTOBRE 2005

- Le P.L.U. : présentation du rapport du commissaire-enquêteur et approbation de la révision du P.L.U.
- Intervenant musique à l'école : renouvellement du contrat avec l'association "Passport" pour une prestation de 3h/semaine pour une enveloppe budgétaire maximum de 2 600 €/an.
- Coupes affouagères : vente à 100 € la cane d'un total de 100 canes (2 canes par résident permanent, 1 cane par résident secondaire).
- Maison de la chasse : un projet sera soumis pour étude à un architecte.

2 DÉCEMBRE 2005

- Présentation d'un avant-projet de construction d'une crèche sur le territoire de la commune.
- Coupes affouagères : préparation de l'attribution des lots par tirage au sort en présence d'élus et d'administrés.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 310 € au Téléthon.
- Recensement des bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante et du radon.
- Acquisition de terres agricoles et bâtiments à Rouy (site des anciennes carrières de kaolin) en partenariat avec deux éleveurs, dans le cadre du maintien des activités agricoles existantes sur la commune.

20 DÉCEMBRE 2005

- Transfert des comptes assainissement et eau au SMDEA.
- Etablissement de la convention de location du cabinet médical pour une durée de 6 ans et fixant le loyer à 200 €/mois.
- Examen de la demande de subvention présentée par le collège du Sabarths pour un voyage linguistique en Espagne au bénéfice des enfants du village élèves des classes de 6^{ème} et 4^{ème}.

LA VIE ASSOCIATIVE

IMAGES DES FÊTES LOCALES



LA FETE D'AMPLAING



CROQUIE EN FETE



FETE DE MERCUS : L'APÉRITIF A PRADEL



GARRABET EN FETE



LA VIE LOCALE

Les travaux en cours :

- à la salle polyvalente
- l'assainissement de Garrabet



Rassemblement départemental annuel des Clubs des Aînés de l'Ariège



L'aire de Brougues

sur le site même du maquis de Croquié, en forêt de Croquié : Installation terminée des sculptures de M. Ted Carasco, monument commémoratif à la mémoire de tous ceux qui ont lutté contre l'Allemagne nazie et le régime de Vichy.



Cérémonie commémorative du 11 novembre



Décorations de Noël dans les villages

Une mention particulière pour les habitants des villages toujours plus nombreux à décorer jardins et habitations, et participer ainsi à la décoration festive de la commune.

Encore une fois, un grand merci aux bénévoles qui ont participé à la confection et à l'installation des décorations de Noël de la commune



Le repas de Noël des aînés

Le 17 décembre M. le Maire et les conseillers municipaux accueillent dans la salle de la mairie d'heureux convives pour une après-midi festive (dances et chansons) commencée par un sympathique repas concocté par l'équipe du Cathare.



Les vœux du Maire



LA VIE SCOLAIRE

Septembre 2005 : c'est la rentrée pour 130 enfants des groupes scolaires d'Amplaing et Mercus, leurs enseignants et assistantes maternelles.

Quelques modifications dans la vie de tous les jours, en raison des travaux de modernisation et mise aux normes de l'espace enfance jeunesse de la salle polyvalente qui accueille les activités CLAE/CLSH et la cantine scolaire.

Ces activités sont transférées pour l'année scolaire en cours (durée des travaux) :

- la cantine : dans une salle indépendante du bar-restaurant le Cathare, accessible par la rue des Jardins ;
- le CLAE/CLSH dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie.

LE NOËL DE LA CANTINE

Le vendredi 16 décembre : menu amélioré dans un décor de fête.



LE PÈRE NOËL S'ARRÊTE A L'ÉCOLE

Jeudi 15 décembre le Père Noël est passé par Mercus pour gâter les enfants : spectacle le matin et distribution de cadeaux et goûter l'après-midi.



ÉTAT CIVIL

• NAISSANCES •

- 17 juin : Alyssa chez M. et Mme Tugdual LEPAGE
24 juin : Romane chez M. et Mme Emmanuel VILLEN
5 juillet : Séfi chez M. et Mme Boutaher EL YACOUBI
21 juillet : Yacine chez M. et Mme Lahcen AOUAM
21 septembre : Shayma chez M. et Mme Laïd ABDELLI
23 septembre : Clément chez M. et Mme Christophe MIONI
11 octobre : Lilya chez M. et Mme Hadj DAOUDI
24 octobre : Helena chez M. et Mme Jean-Paul LAGUERRE
21 novembre : Charlotte
chez le Docteur et Madame SANTIAGO GARCIA

• MARIAGES •

- 30 juillet : Nicole DEDECKER et Marc AYBRAM
8 octobre : Marie-José MOLERA et Jean-Philippe PINTO

• DÉCÈS •

- 11 juillet : Claude BELBÈZE
20 juillet : André JOANIQUET
6 août : Jean ANNARUMMO
5 septembre : Henriette AYBRAM
7 septembre : Andrée COURNEIL
9 octobre : François GIMENEZ
12 novembre : Maria RIBEIRA
10 janvier 2006 : Georgette VERGÉ

ANIMATIONS

> LE LOTO DE L'ASSOCIATION MEGA

le 4 février 2006

> LE LOTO DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

des écoles de Mercus, Garrabet et Amplaing (A.P.E.E.M.G.A.) :
le 11 février 2006

> LE TOURNOI DE TENNIS DES JEUNES :

du 18 au 26 février 2006

Directeur de la publication : José LORENZO
Responsable de la rédaction : Eliane GRAVES
Photos : Stéphane AVENEL, Mairie

Maquette, impression : IPS Imprimerie, 09000 St-Jean de Verges.